

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 527

21 mars 2011

SOMMAIRE

Airline Management Holding S.A.	25258	PIRAM-CO S.A. Holding	25268
Atlantica Finance Luxembourg S.A.	25292	Prodigy Finance Luxembourg S.A.	25262
Atlantica Finance Luxembourg S.A.	25292	RCP Germany S.à r.l.	25281
Atlantica Finance Luxembourg S.A.	25290	RCP Germany S.à r.l.	25266
Bolt Holding Company S.A.	25296	REO Sanaderm, S. à r.l.	25251
Carinvest S.A.	25259	Roseland S.à r.l.	25270
COFCOM	25293	Rus Metal Export S.A.	25254
Cox & Co S.A.	25250	Sarubert S.A Holding	25269
Cumberland Holdings S.A.	25257	Sephora Luxembourg S.à.r.l.	25250
Decogest S.A.	25269	Sit Group Participations S.A.	25286
Dinas Invest & Finance Corp S.A.	25262	Sobepart S.A.	25266
Edifac S.A.	25277	St. Modwen Properties IV S.à r.l.	25277
Energy Multistrategy S.A.	25294	St. Modwen Properties IX S.à r.l.	25278
Entec Group International S.A.	25264	St. Modwen Properties VIII S.à r.l.	25284
EnTec Group SA International Industry and Technology Holding	25264	St. Modwen Properties VII S.à r.l.	25280
Etplus Lux S.A.	25262	St. Modwen Properties VI S.à r.l.	25280
Eukla Holding S.A.	25258	St. Modwen Properties V S.à r.l.	25280
Gazelle S.A.	25291	St. Modwen Properties X S.à r.l.	25258
Hilu Sà r.l.	25255	Sunny Hills S.à r.l.	25260
Inspicio 1 S. à r.l.	25296	Techno Weld S.à r.l.	25285
Interimmobilière S.A.	25290	Tempera S.à.r.l.	25296
Kenmore French Office Investments S.à r.l.	25292	Tipen S.à r.l.	25281
King's Court International Holding S.A.	25278	Titan (Germany) II GP S.à r.l. S.C.S.	25284
King's Court International Holding S.A. SPF	25278	Titan (Germany) III GP S.à r.l.	25285
L & W Investments S.A.	25263	Tranluu S.à r.l.	25255
MultiConcept Fund Management S.A.	25290	Uranus International S.à r.l.	25286
New Dawn MEP Holdco Sàrl	25251	Velvett S.à r.l.	25260
Onlychic S.A.	25288	Virtway Learning Technologies S.A.	25288
		Warshiping S.A.	25289
		Webb III S.à r.l.	25253

Cox & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 130.618.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H.", société anonyme holding, ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 81.795,

ici représentée par son administrateur, Maître Alain LORANG, avocat à la Cour, demeurant à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du Dix Septembre,

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme "COX & CO S.A.", avec siège social à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du Dix Septembre, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 26 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2088 du 25 septembre 2007, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1356 du 3 juin 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 130.618.

Que le capital de ladite société est à ce jour de cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,00), représenté par cinq cent cinquante (550) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Que "FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H.", prénommée, est devenue propriétaire de toutes les actions de ladite société anonyme "COX & CO S.A."

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que "FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H.", prénommée, se nomme liquidatrice de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société anonyme "COX & CO S.A." se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que la comparante donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société resteront déposés et conservés pendant cinq ans à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du Dix Septembre.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation du certificat d'actionnaire.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Lorang, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 décembre 2010. Relation: LAC / 2010 / 60030. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003738/44.

(110003733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Sephora Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 56.082.

—
Extrait d'une décision de l'associé unique du 24 décembre 2010

La société ERNST & YOUNG, n° RCS B 47.771, 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach est nommée réviseur de la société pour l'exercice 2010 en remplacement de la société Deloitte S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011003407/11.

(110003217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

REO Sanaderm, S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 131.934.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 6 décembre 2010 que:

- Monsieur Roald Albrigtsen, administrateur de sociétés, demeurant à N-1412 Sofiemyr, Einerveien 32, est nommé nouveau gérant avec effet au 6 décembre 2010.

Son mandat prendra fin en 2016.

- Monsieur Colm Smith, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, démissionne de son poste de gérant et ce, avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011001936/18.

(110001388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

New Dawn MEP Holdco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 156.601.

In the year two thousand ten, on the eighteenth of November.

Before the undersigned, Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

-"Mobile Challenger Group S.à.r.l.", a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.660.

here represented by Mrs Caroline RONFORT, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on November 18th, 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "New Dawn MEP Holdco S.à.r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 156.601, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 14 October 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred forty thousand CHF (CHF 140,000.-) so as to raise it from its present amount of sixty thousand CHF (CHF 60,000.-) up to two hundred thousand CHF (CHF 200,000.-) by the issue of fourteen million (14,000,000) shares, having a par value of one cent CHF (CHF 0.01-) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

The fourteen million (14,000,000) new shares have been subscribed by "Mobile Challenger Group S.à r.l.", prenamed, fully paid up by a contribution in kind consisting of a claim held by Mobile Challenger Group S.à r.l. against the Company of an amount of fourteen million one hundred twenty-six thousand two hundred sixtytwo CHF (CHF 14,126,262).

The total contribution of fourteen million one hundred twentysix thousand two hundred sixty-two CHF (CHF 14,126,262) will be allocated as follows: (i) one hundred forty thousand CHF (CHF 140,000.-) to the share capital of the Company, and (ii) thirteen million nine hundred eighty-six thousand two hundred sixty-two CHF (CHF 13,986,262) to the share premium account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced by a valuation report of the board of directors that stays attached to the present deed..

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, Article 6.1.1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 6.1.1. "The Company's corporate capital is fixed at two hundred thousand Swiss Francs (CHF 200,000.-) represented by twenty million (20,000,000) shares (parts sociales) of one centime Swiss Franc (CHF 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 5.000.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

«Mobile Challenger Group S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.660,

ici représentée par Mme Caroline RONFORT, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 novembre 2010.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «New Dawn MEP Holdco S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.601, constituée selon un acte notarié par-devant le notaire soussigné en date du 14 octobre 2010, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent quarante mille CHF (CHF 140.000.-), afin de le porter de son montant actuel de soixante mille CHF (CHF 60.000.-) jusqu'à deux cent mille CHF (CHF 200.000.-) par l'émission de quatorze millions (14.000.000) de parts sociales, chacune d'une valeur nominale de un centime CHF (CHF 0,01-) et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les quatorze millions (14.000.000) de nouvelles parts sociales sont souscrites par «Mobile Challenger Group S.à r.l.», prénommée, entièrement libérées par un apport en nature consistant en une créance détenue par Mobile Challenger Group S.à r.l. contre la Société pour un montant de quatorze millions cent vingt six mille deux cent soixante deux CHF (CHF 14.126.262.-).

L'apport total d'un montant global de quatorze millions cent vingt six mille deux cent soixante deux CHF (CHF 14.126.262.-) sera alloué tel qu'il suit: (i) cent quarante mille CHF (CHF 140.000.-) au capital social de la Société, et (ii) treize millions neuf cent quatre-vingt six mille deux cent soixante deux CHF (CHF 13,986,262-) au compte de prime d'émission de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés sur le vu d'un rapport d'évaluation émis par le conseil de gérance, lequel reste annexé au présent acte.

Seconde résolution

Suite à cette augmentation de capital, l'article 6.1.1 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

Art. 6.1.1. «Le capital social est fixé à la somme de deux cent mille Francs Suisse (CHF 200.000,-) représenté par vingt millions (20.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de Franc Suisse (CHF 0,01-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 5.000.-.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. RONFORT, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 23 novembre 2010, LAC/2010/51706: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003868/108.

(110003310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Webb III S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: GBP 32.250,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.465.

—
EXTRAIT

En date du 30 novembre 2010, Apollo European Principal Finance Fund, L.P, avec siège social au 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, a procédé aux transferts suivants:

- Apollo European Principal Finance Fund, L.P. a transféré 165 PESCOs de Classe A qu'elle détenait dans la Société, à San Bernardino County Employees' Retirement Association, avec siège social au 348 West Hospitality Lane, San Bernardino, CA 92415, USA;

- Apollo European Principal Finance Fund, L.P. a transféré 110 PESCOs de Classe A qu'elle détenait dans la Société, à Petunia Invest 16 CV, enregistrée au «Kamer van Koophandel (Pays-Bas)» sous le numéro 32163953, avec siège social au Slangenweg 30, 1251 RV Laren, The Netherlands.

En date du 1^{er} décembre 2010, Apollo European Principal Finance Fund, L.P, a procédé aux transferts suivants:

- Apollo European Principal Finance Fund, L.P. a transféré 55 PESCOs de Classe A qu'elle détenait dans la Société, à Vervain Alternative Investment Limited, enregistré au «Registrar of Companies (British Virgin Islands)» sous le numéro 626465 avec siège social au PO Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

- Apollo European Principal Finance Fund, L.P. a transféré 110 PESCOs de Classe A qu'elle détenait dans la Société, à Sun Hing Associates Limited, enregistrée au «Registrar of Companies (British Virgin Islands)» sous le numéro 252672, avec siège social au PO Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Par conséquent, les parts de la Société sont maintenant réparties de la façon suivante:

Apollo European Principal Finance Fund, L.P.	26.000 parts sociales ordinaires de Classe A
	5.810 PESCOs de Classe A
San Bernardino County Employees' Retirement Association	165 PESCOs de Classe A
Petunia Invest 16 CV	110 PESCOs de Classe A
Sun Hing Associates Limited	110 PESCOs de Classe A
Vervain Alternative Investment Limited	55 PESCOs de Classe A

A Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Pour extrait conforme
L'agent domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2011003480/36.

(110003243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Rus Metal Export S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 156.102.

Im Jahre zweitausendzehn, den dritten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "Rus Metal Export S.A." mit Sitz in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg Sektion B unter Nummer 156.102, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Notar Paul DECKER mit dem Amtssitz in Luxemburg am 11. Oktober 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2514 vom 19. November 2010.

Die Versammlung wurde eröffnet um 11.00 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Paul WEILER, Privatbeamter, berufsansässig in Luxemburg. Der Präsident bestimmte zur Sekretärin Frau Nadine GLOESENER, Privatbeamtin, berufsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Herrn Artur RESCHKE, Kaufmann, beruflich wohnhaft in 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, die Sekretärin, den Stimmenzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste geht hervor, dass die bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außergewöhnlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach 1A, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach und somit Abänderung des ersten Satzes von Artikel 2 der Satzung.

2. Erweiterung des Gesellschaftszwecks und somit Anpassung von Artikel 4 der Satzung.

3. Verschiedenes.

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, wurden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt den Sitz nach 1A, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach zu verlegen und somit dem ersten Satz von Artikel 2 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

"Art. 2. (Erster Satz). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Munsbach."

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt den Gesellschaftszweck zu erweitern und somit Artikel 4 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist:

- die wirtschaftliche Beratung (Conseil économique)

- der An- und Verkauf sowie die Verwaltung von Immobilien und der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften welche im Bereich der Immobilienverwaltung tätig sind sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen und die Vornahme von allen anderen Anlageformen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte ausüben, außer der Geschäfte für die eine gesonderte gesetzliche Pflicht zur Genehmigung existiert und diese der Gesellschaft, zum Zeitpunkt des Geschäftes, nicht vorliegt.

Die Gesellschaft hat ebenso zum Zweck die Beteiligung und den Beteiligungshandel an anderen Gesellschaften. Sie kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten insbesondere Patente und sonstige Nutzungsrechte erwerben, dieselben verwalten und verwerten. Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben, welche mittelbar oder unmittelbar mit Ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen."

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung um 11.10 Uhr geschlossen.

Erklärung

Die Versammlung erklärt im Namen der dinglich Begünstigten der Gesellschaft dass das Gesellschaftsvermögen nicht von irgendeiner Tätigkeit stammt, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristischen Handlung stammen im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen, die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden geschätzt auf 850,- EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Mitglieder des Büros, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: N. GLOESENER, A. RESCHKE, P. WEILER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54758. Reçu 75,- € (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt an das Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg.

Luxemburg, den 27. Dezember 2010.

Référence de publication: 2011001957/72.

(110001422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

**Tranluu S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Hilu Sà r.l.).**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 174, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 152.740.

L'an deux mil dix, le premier décembre.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Phuc Binh HINH, cuisinier, né à Khanh Hoa (Vietnam), le 30 octobre 1973, demeurant à L-2610 Luxembourg, 158, route de Thionville;

2.- Madame My Hanh LUU, salariée, née à Tp.Ho Chi Minh (Vietnam), le 15 mai 1984, demeurant à L-2610 Luxembourg, 174, route de Thionville.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant:

- Que la société à responsabilité limitée «HILU S.à r.l.», établie et ayant son siège à L-2610 Luxembourg, 174, route de Thionville, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 21 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1191 du 8 juin 2010;

- Qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.740;

- Qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés représentant l'intégralité du capital de la société en vertu des statuts de la société publiés comme prédit.

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cessions de parts

a) Monsieur Phuc Binh HINH, préqualifié, déclare céder l'ensemble de ses cinquante (50) parts sociales de la société HILU S.à r.l. à Monsieur Dong Gia TRAN, employé, né à Saigon (Vietnam), le 14 décembre 1974, demeurant à L-2610 Luxembourg, 174, route de Thionville.

b) Madame My Hanh LUU, préqualifiée, déclare céder vingt-cinq (25) parts sociales de la société HILU S.à r.l. à Monsieur Dong Gia TRAN, préqualifié.

Est intervenu aux présentes, Monsieur Dong Gia TRAN, préqualifié, qui déclare accepter les susdites cessions.

Lesdites cessions prennent effet à partir de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Prix

Les cédants et le cessionnaire déclarent que les présentes cessions ont eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties, savoir:

- de six mille deux cent cinquante euros (6.250,- €) pour les 50 parts sociales de Monsieur Phuc Binh HINH, et

- d'un euro symbolique (1,- €) pour les 25 parts sociales de Madame My Hanh LUU,

prédits montants, que les cédants préqualifiés reconnaissent et déclarent, chacun pour ce qui le concerne, avoir reçu à l'instant-même du cessionnaire, ce dont quittance et titre par les cédants.

Sur ce Monsieur Phuc Binh HINH et Madame My Hanh LUU, prénommés, agissant respectivement le premier nommé en sa qualité de gérant technique, et la dernière nommée en sa qualité de gérant administratif de la société, déclarent accepter les susdites cessions au nom de la société HILU S.à r.l., conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil.

Ils ont encore déclaré n'avoir entre leurs mains aucune opposition ou empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite Monsieur Dong Gia TRAN et Madame My Hanh LUU, prénommés, en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée HILU S.à r.l., représentant l'intégralité du capital social, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire pour laquelle ils se reconnaissent valablement convoqués, et requièrent le notaire instrumentant d'acter leurs résolutions suivantes:

Première résolution

En conséquence des cessions de parts ci-avant mentionnées, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Dong Gia TRAN, préqualifié, soixante-quinze parts sociales,	75
2.- Madame My Hanh LUU, préqualifiée, vingt-cinq parts sociales,	25
Total: cent parts sociales,	100

Deuxième résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la société de «HILU S.à r.l.» en «TRANLUU S.à r.l.» et de modifier l'article 1 afférent des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de «TRANLUU S.à r.l.»."

Troisième résolution

Les associés acceptent la démission de Monsieur Phuc Binh HINH en sa qualité de gérant technique de la Société et lui accordent pleine et entière décharge.

Quatrième résolution

La gérante administrative actuelle, Madame My Hanh LUU, est nommée gérante pour une durée indéterminée.

Cinquième résolution

Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée par la signature isolée du gérant.

Déclaration des comparants

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits ayant servi à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à 1.200,- €.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants dans une langue d'eux connue, ces derniers connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Hinh, Luu, Tran, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56358. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 janvier 2011.

M. DECKER.

Référence de publication: 2011004034/90.

(110003547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Cumberland Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 104.602.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

Maître Claude WASSENICH, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentaire:

Que la société anonyme holding "CUMBERLAND HOLDINGS S.A.", avec siège social à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 23 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 231 du 15 mars 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 104.602.

Que le capital de ladite société est à ce jour de quarante mille euros (EUR 40.000,00), représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Que Maître Claude WASSENICH, prénommé, est devenu propriétaire de toutes les actions de ladite société anonyme holding "CUMBERLAND HOLDINGS S.A.".

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que Maître Claude WASSENICH, prénommé, se nomme liquidateur de la société et déclare qu'il a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société anonyme holding "CUMBERLAND HOLDINGS S.A." se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que le comparant donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société resteront déposés et conservés pendant cinq ans à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation des certificats d'actions.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Wassenich, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59625. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Référence de publication: 2011002367/40.

(110001661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

St. Modwen Properties X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.001,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.153.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée
générale ordinaire tenue en date du 6 janvier 2011*

En date du 6 janvier 2011, l'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Timothy Paul Haywood de son mandat de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 15 décembre 2010.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2011003432/14.

(110003227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Airline Management Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 53.106.

—
Le (la) soussigné(e) atteste par la présente sa démission comme

Commissaire aux comptes

de la société

AIRLINE MANAGEMENT HOLDING S.A.

Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg

Section B Numéro 53.106

à effet rétroactif du 1^{er} juin 2010

Le 06 janvier 2011.

CRT REGISTER INTERNATIONAL SA

Signature

Référence de publication: 2011002920/17.

(110003173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Eukla Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 21.397.

—
L'an deux mille dix, le dix-huit novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme EUKLA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 21397, constituée suivant acte reçu par devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 7 mars 1984, publié au Mémorial C numéro 91 du 3 avril 1984, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé en date du 8 octobre 2001, publié par extrait au Mémorial C numéro 332 du 28 février 2002,

ayant un capital social de cent cinquante trois mille quatre cents euros (153.400,- EUR), représenté par trois cents (300) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Madame Christina SCHMIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

La société à responsabilité limitée REVICONSULT S.à r.l., ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, R.C.S. Luxembourg numéro B 139013.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de catégorie A et B de la société à savoir Messieurs Patrick MOINET, Olivier LIEGEOIS et Luc GERONDAL et au commissaire de la société à savoir REVICONSULT S.à r.l. pour l'exécution de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille cinquante euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christina SCHMIT, Françoise HÜBSCH, Alain THILL, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 26 novembre 2010. Relation GRE/2010/4080. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 7 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003761/66.

(110003616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Carinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 98.957.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 janvier 2011

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 5 janvier 2011, que les mandats des Administrateurs:

- Monsieur WAGNER Romain, né le 26 juin 1967 à Esch/Alzette et demeurant professionnellement 45, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

- Monsieur DE CILLIA Roland, né le 16 mars 1968 à Luxembourg et demeurant professionnellement 45, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

- Monsieur DIDERRICH Jeannot, né le 27 mars 1973 à Ettelbruck et demeurant professionnellement 45, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes:

- Benoy Kartheiser Management SARL, 45-47, route d'Arlon inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 33849. ont été renouvelés pour une période de 6 années. C'est-à-dire, jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en l'année 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011003008/21.

(110003235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

**Sunny Hills S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Velvett S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 152.470.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third of December.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Velvett S.à r.l.", a Société à responsabilité limitée, having its registered office in 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 152470, incorporated by deed enacted by Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on the seventh of April, in the year two thousand and ten, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1071 of the 21st of May 2010.

The meeting is presided by Ms Lucinda CLIFTON-BRYANT, private employee, residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requested the notary to act:

I The sole shareholder present or represented and the number of shares held is shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II As appears from the attendance list, the 125 (one hundred and twentyfive) Ordinary Shares, each of them of EUR 100 (one hundred euro), representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change of the name of the Company into "Sunny Hills S.à r.l."
2. Subsequent amendment of Article 2 of the articles of association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the name of the Company from "Velvett S.à r.l." into "Sunny Hills S.à r.l."

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article two of the Articles of Incorporation, to read as follows:

" **Art. 2.** The company exists under the name of "Sunny Hills S.à r.l."

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société à responsabilité limitée "Velvett S.à r.l.", ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 152470, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le sept avril deux mille dix, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1071 du 21 mai 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Lucinda CLIFTON-BRYANT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

désignant comme secrétaire, Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I L'associé présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient est renseigné sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II Il ressort de la liste de présence que les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales ordinaires, de EUR 100 (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination de la Société en "Sunny Hills S.à r.l."
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de "Velvett S.à r.l." en "Sunny Hills S.à r.l."

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société existe sous la dénomination de "Sunny Hills S.à r.l." "

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Clifton-Bryant, C. Petit, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2011. LAC/2011/39. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur p.d, (signé): Tom Benning.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003960/87.

(110003314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Dinas Invest & Finance Corp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 120.621.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 21 décembre 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Michaël ZIANVENI
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE

Le commissaire aux comptes est CeDerLuxServices S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011003041/18.

(110003175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Etplus Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 77.805.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 9 décembre 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean HOFFMANN
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011003073/18.

(110003177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Prodigy Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.971.

Rectificatif de la publication enregistrée et déposée au registre de commerce et des sociétés Luxembourg en date du 3 janvier 2011 sous la référence L110000416.03

Amicorp Luxembourg S.A., domiciliataire de sociétés, ayant son siège social au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a dénoncé le siège social de la Société ayant jusqu'alors son siège au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

Une erreur s'est glissée dans l'orthographe du nom de la société qui doit s'écrire Prodigy Finance Luxembourg S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Amicorp Luxembourg S.A.

Représenté par Mr. Matthijs BOGERS

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2011003633/18.

(110003226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

L & W Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 153.121.

L'an deux mille dix, le dix décembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de L & W Investments S.A., établie et ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 153.121, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 29 avril 2010, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1363 du 2 juillet 2010.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Luc VOET, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maria KEERSMAEKERS, indépendante, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Koen VAN HUYNEGEM, employé, demeurant à Hesperange.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de deux millions trois cent soixante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros (2.365.595,- €) et création de soixante-seize mille trois cent neuf (76.309) nouvelles actions;

2) Souscription et libération;

3) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à raison de DEUX MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-CINQ MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS (2.365.595,- EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- €) à DEUX MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS (2.396.595, EUR), par l'émission, la création et la souscription de SOIXANTE-SEIZE MILLE TROIS CENT NEUF (76.309) actions nouvelles sans valeur nominale, qui jouiront des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement libérées par un apport en nature d'un portefeuille d'investissements constituant la totalité de ses avoirs d'une part, et d'une somme en espèces de seize euros (EUR 16,-), ainsi que cela résulte d'un rapport du réviseur d'entreprises CALLENS, PIRENNE, THEUNISSEN & C° S.A. R.L., daté du 3 mai 2010, qui conclut comme suit:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Lequel restera annexé au présent acte, après avoir été signé "ne varietur" par le notaire instrumentant et par les comparants, pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Est intervenu aux présentes:

Lemon & White Limited, avec siège social à Nassau (Bahamas), The Bahamas Financial Centre, Shirley and Charlotte Streets, P.O. Box N-3023, inscrite au "Commonwealth of The Bahamas" sous le numéro 142674 B,

ici représentée par son directeur, la société CST Administration (Bahamas) Limited, avec siège social à Nassau (Bahamas), The Bahamas Financial Centre, Shirley and Charlotte Streets,

ici représentée par Lucien VOET, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 7 décembre 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et par les comparants, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

déclare souscrire les SOIXANTE-SEIZE MILLE TROIS CENT NEUF (76.309) actions nouvelles sans valeur nominale.

La réalité de cet apport a été justifiée au notaire instrumentant et l'assemblée déclare à l'unanimité accepter la libération intégrale de la souscription.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit de la société est fixé à deux millions trois cent quatre-vingt-seize mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 2.396.595,-), divisé en soixante-dix-sept mille trois cent neuf (77.309) actions sans désignation de valeur nominale."

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: VOET, KEERSMAEKERS, VAN HUYNEGEM, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 21 décembre 2010. REM/2010/1695. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 5 janvier 2010.

Référence de publication: 2011003223/73.

(110002479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

**Entec Group International S.A., Société Anonyme,
(anc. EnTec Group SA International Industry and Technology Holding).**

Siège social: L-5555 Remich, 6, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 85.200.

Im Jahre zweitausendzehn, am dritten Dezember.

Vor Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Sind die Aktieninhaber der EnTec GROUP SA INTERNATIONAL INDUSTRY AND TECHNOLOGY HOLDING, mit Sitz zu L-5555 Remich, 6, place du Marché, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF aus Bad-Mondorf am 12. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 573 vom 12. April 2002, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 85.200.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Karsten KELLER, Dipl. Betriebswirt (FH) Mittelstandsökonomie, wohnhaft zu D-66450 Bexbach, Rostocker Strasse 15.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer Dennis KELLER, Student, wohnhaft zu D-66773 Schwalbach, Sprenger Strasse 34.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Hagen KELLER, Dipl. Ingenieur, wohnhaft zu D-66773 Schwalbach, Sprenger Strasse 34.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung für eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

a) Aus der beigefügten Anwesenheitsliste geht hervor, daß sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;

b) Die Generalversammlung ist, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmäßig zusammengesetzt und kann somit gültig über alle Punkte der Tagesordnung befinden.

c) Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

- Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft;
- Abänderung von Artikel 1 der Statuten;
- Abänderung des Gesellschaftszwecks der Gesellschaft;
- Abänderung von Artikel 4 der Statuten;
- Abänderung von Artikel 7, Absatz 4 der Statuten;
- Erneuerung der Mandate von zwei (2) Verwaltungsratsmitgliedern;
- Ernennung eines Präsidenten des Verwaltungsrats;
- Erneuerung der Mandate der beiden Kommissare;
- Verlängerung des Mandats eines Verwaltungsratsmitglieds.

Der Vorsitzende trägt daraufhin die Gründe vor, welche den

Verwaltungsrat dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten. Anschließend nimmt die Generalversammlung einstimmig über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft abzuändern.

Zweiter Beschluß

Zufolge des ersten Beschlusses wird Artikel 1 der Statuten abgeändert und erhält ab dem 1. Januar 2011 folgenden Wortlaut:

" **Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "Entec Group International S.A." gegründet."

Dritter Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftszweck der Gesellschaft abzuändern.

Vierter Beschluß

Zufolge des dritten Beschlusses wird Artikel 4 der Statuten abgeändert und erhält ab dem 1. Januar 2011 folgenden Wortlaut:

" **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist Handel, Wirtschaftberatung, Consulting, Management, Controlling, Marketing, Büro- und Verwaltungsarbeiten sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann."

Fünfter Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 7, Absatz 4 abzuändern, welcher ab dem 1. Januar 2011 folgenden Wortlaut erhält:

" **Art. 7., Absatz 4.** Die Gesellschaft wird vertreten durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder der alleinigen Unterschrift des Präsidenten."

Sechster Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst die Mandate von zwei (2) Verwaltungsratsmitgliedern zu erneuern, nämlich:

- Hagen KELLER, Dipl. Ingenieur, wohnhaft zu D-66773 Schwalbach, Sprenger Strasse 34;

- Karsten KELLER, Dipl. Betriebswirt (FH) Mittelstandsökonomie, wohnhaft zu D-66450 Bexbach, Rostocker Strasse 15.

Ihre Mandate enden am Tag der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2015 befindet.

Siebter Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst einen Präsidenten des Verwaltungsrats zu ernennen, nämlich:

- Karsten KELLER, Dipl. Betriebswirt (FH) Mittelstandsökonomie, wohnhaft zu D-66450 Bexbach, Rostocker Strasse 15.

Sein Mandat endet am Tag der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2015 befindet.

Achter Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst die Mandate von den beiden Kommissaren zu erneuern, nämlich:

- Tina JUTZI, Dipl. Betriebswirtin (FH), wohnhaft zu D-66450 Bexbach, Rostocker Strasse 15;

- Ingo ERB, Buchhalter, beruflich wohnhaft zu L-5447 Schwebsange, 2, rue de la Moselle.

Ihre Mandate enden am Tag der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2015 befindet.

Neunter Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst das Mandat eines Verwaltungsratsmitglieds zu verlängern, nämlich:

- Dennis KELLER, Student, wohnhaft zu D-66773 Schwalbach, Sprenger Strasse 34.

Sein Mandat endet am Tag der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2015 befindet.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Bad-Mondorf.

Und nach Vorlesung haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem Notar das gegenwärtige Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: K. KELLER, D. KELLER, H. KELLER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 14 décembre 2010. REM 2010/1647. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003754/89.

(110003274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

RCP Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 124.016.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 13 décembre 2010, que la société Revcap Estates 102 LLP a cédé l'entièreté des parts sociales qu'elle détenait dans la Société, soit les cinq cents (500) parts sociales à la société KITTY HAWK CAPITAL PARTNERS I L.P., une limited partnership de Jersey, enregistrée au registre du commerce de Jersey sous le numéro 1250, ayant son siège social à Elizabeth House, 9, Castle Street, St Helier, Jersey JE4 2QP.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RCP Germany S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011003363/17.

(110003246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Sobepart S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 34.944.

L'an deux mille dix, le sept décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SOBEPART S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 24 septembre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C (le «Mémorial»), numéro 91 du 28 février 1991, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 12 décembre 2006, publié au Mémorial numéro 715 du 26 avril 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Isabelle SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Aurélien GARCIE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Kevin DE WILDE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les VINGT MILLE (20.000) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transformation de la société anonyme holding en une société de participations financières.

2. Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

3. Modification du 1^{er} paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, sera égal à la valeur nette par action telle que déterminée par le conseil d'administration sur base d'une situation comptable qui ne sera en tout état de cause pas antérieure à trois mois par rapport au jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat des actions. La date de situation comptable ainsi retenue par ce conseil d'administration sera désignée ci-après comme date d'évaluation.»

4. Modification de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante.

«L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

5. Modification de l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présentes statuts.

6. Divers.

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en une société de participations financières.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, sera égal à la valeur nette par action telle que déterminée par le conseil d'administration sur base d'une situation comptable qui ne sera en tout état de cause pas antérieure à trois mois par rapport au

jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat des actions. La date de situation comptable ainsi retenue par ce conseil d'administration sera désignée ci-après comme date d'évaluation.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale pour qu'elle commence le premier modifier l'article 14 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante.

«L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présentes statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: I. SCHUL, A. GARCIE, K. DE WILDE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56743. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003932/114.

(110003344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

PIRAM-CO S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 27.034.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

Maître Claude WASSENICH, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentaire:

Que la société anonyme "PIRAM-CO S.A. HOLDING", avec siège social à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, alors de résidence à Bettembourg, en date du 4 décembre 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 47 du 23 février 1988, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 27.034.

Que le capital de ladite société est à ce jour de quarante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 40.000,00), représenté par quatre-vingt (80) actions d'une valeur nominale de cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 500,00) chacune.

Que Maître Claude WASSENICH, prénommé, est devenu propriétaire de toutes les actions de ladite société anonyme "PIRAMCO S.A. HOLDING".

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que Maître Claude WASSENICH, prénommé, se nomme liquidateur de la société et déclare qu'il a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société anonyme "PIRAM-CO S.A. HOLDING" se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que le comparant donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société resteront déposés et conservés pendant cinq ans à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation des certificats d'actions.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Wassenich, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59624. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Référence de publication: 2011003887/40.

(110003321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Sarubert S.A Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.654.

—
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale
des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 27 décembre 2010*

1. M. Gérard BIRCHEN a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
4. M. Massimo RASCHELLA, administrateur de sociétés, né à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 avril 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
5. M. Jacques CLAEYS a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Pour extrait sincère et conforme
Pour SARUBERT S.A HOLDING
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011003398/23.

(110003241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Decogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.526.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 17 septembre 2010

1. Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né le 29 octobre 1974 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Hugo FROMENT, administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. Monsieur Jacques CLAEYS a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Pour extrait sincère et conforme
DECOGEST S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011003746/20.

(110003252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Roseland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 157.831.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-third of December.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., a corporation existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 28.967), here represented by Mrs Sandrine VIGANO, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered in Luxembourg on December 15th, 2010.

The prenamed power of attorney given, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée).

Art. 1. Form. There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of Roseland S.à r.l.

Art. 3. Object. The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders only.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Single manager/board of managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not to be shareholders.

Each manager will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 15. Meetings of the board of managers. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vicechairmen. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of managers and to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of managers. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In his absence the members of the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the managers present or represented at any such meeting.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The person(s) convening the meeting shall determine the agenda. Notice in writing, by telegram, by telefax or e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, by telegram, by telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the managers by the secretary to the board, if any, failing whom by any manager.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 16. Powers of the managers. The single manager or whether the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law or by these articles of incorporation to the general meeting of the members fall within the competence of the single manager or the board of managers.

Art. 17. Representation of the Company - Delegation of Powers. Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company.

The single manager or the board of managers may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or to one or several committees whether formed from among its own members or not, or to one or more managers or other agents who may act individually or jointly. The single manager or the board of managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The single manager or the board of managers may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 18. Representation of the Company in Legal Proceedings. In all legal proceedings, be it as plaintiff or as a defendant, the Company shall be represented by the single manager or its board of managers, who may delegate this function to its chairman or any other of its members.

Art. 19. Liability of the manager. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 20. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 21. Decisions. The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 22. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

Art. 23. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

Art. 24. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of the members.

Subject to the conditions determined by law, the single manager or in existence of more than one manager, the board of managers may pay out an advance payment on dividends.

The single manager or the board of managers sets the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 25. Dissolution, liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 26. Matters not provided. All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and Payment

The appearing party Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred (100) shares have been fully paid up to the amount of one hundred twenty-five euro (EUR 125) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2011.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Extraordinary general meeting

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. to set at one (1) the number of managers of the Company;
2. to appoint LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 79.709) single manager of the Company for an unlimited duration; and
3. to set the registered office of the Company at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., une société anonyme, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 28.967), ici représentée par Madame Sandrine VIGANO, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de Roseland S.à r.l.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout

ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500, EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. En cas d'un associé unique, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés seuls.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil de gérance. Le président préside les réunions du conseil de gérance. En l'absence du président, les membres du conseil de gérance peuvent désigner un autre

gérant pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les gérants présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil de gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout gérant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Art. 17. Représentation de la Société, Délégation de pouvoirs. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 18. Représentation de la Société en Justice. La Société est représentée dans toutes les instances de justice, tant en demandant qu'en défendant, par le conseil de gérance, qui peut déléguer cette fonction à son président ou à un autre de ses membres.

Art. 19. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 21. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Bilan. Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des associés dispose librement du bénéfice net annuel.

Sous réserve des conditions fixées par la loi et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 25. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 26. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

La société comparante Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., prénommée déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent (100) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) par part par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société, ou qui est mis à sa charge, à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1).
2. Est nommé gérant unique de la Société pour une durée illimitée, une société à responsabilité limitée LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.709).
3. Le siège social de la société est établi à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Vigano et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2011. LAC/2011/43. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003360/375.

(110002459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

St. Modwen Properties IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.061.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 05 janvier 2011

En date du 05 janvier 2011, l'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Timothy Paul Haywood de son mandat de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 15 décembre 2010.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2011003425/13.

(110003119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Edifac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.257.

Extrait rectificatif qui remplace la première version déposée le 05.01.11 sous le n°L110000971

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission d'un administrateur et du représentant permanent, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 02 juin 1971 à MOYEUVE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- Mlle Claire SABBATUCCI, représentant permanent, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg.

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, employée privée, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent en remplacement de Mlle Claire SABBATUCCI, avec prise d'effet à compter de ce jour:

Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Monsieur Claude ZIMMER exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour compte de la société EDIFAC S.A.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011003756/41.

(110003326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

St. Modwen Properties IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.099.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 06 janvier 2011

En date du 06 janvier 2011, l'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Timothy Paul Haywood de son mandat de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 15 décembre 2010.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2011003426/13.

(110003213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

King's Court International Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,

(anc. King's Court International Holding S.A.).

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 64.935.

L'an deux mille dix, le dix décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «KING'S COURT INTERNATIONAL HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, R.C.S. Luxembourg section B numéro 64.935, constituée suivant acte reçu le 17 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 641 du 10 septembre 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre Van Keymeulen, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les trois mille (3.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relative à l'objet social. «Article 4.-La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

3. Changement de la dénomination de la société de KING'S COURT INTERNATIONAL HOLDING S.A. en KING'S COURT INTERNATIONAL HOLDING S.A.-SPF.

4. Modification du premier paragraphe de l'article 1 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de KING'S COURT INTERNATIONAL HOLDING S.A.-SPF.»

5. Modification de l'article 14 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

Troisième résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de KING'S COURT INTERNATIONAL S.A. en KING'S COURT INTERNATIONAL HOLDING S.A.-SPF.

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de KING'S COURT INTERNATIONAL HOLDING S.A. SPF.»

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J-P. VAN KEYMEULEN, R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56291. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2011003821/95.

(110003642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

St. Modwen Properties V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.141.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 05 janvier 2011

En date du 05 janvier 2011, l'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Timothy Paul Haywood de son mandat de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 15 décembre 2010.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2011003428/13.

(110003125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

St. Modwen Properties VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.133.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 05 janvier 2011

En date du 05 janvier 2011, l'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Timothy Paul Haywood de son mandat de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 15 décembre 2010.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2011003429/13.

(110003134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

St. Modwen Properties VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.001,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.093.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 05 janvier 2011

En date du 05 janvier 2011, l'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Timothy Paul Haywood de son mandat de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 15 décembre 2010.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2011003430/13.

(110003141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

RCP Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.016.

—
Procès verbal des Résolutions de l'associé Unique

Procès-verbal des résolutions prises par l'actionnaire unique de RCP Germany S.à r.l. (la "société") avec effet du 1^{er} janvier 2010:

1. D'accepter la démission de M. Nicolas West en tant que gérant "A" de la société avec effet à partir du 1^{er} janvier 2011;
2. D'accepter la démission de M. Alan Dundon en tant que gérant "B" de la société avec effet à partir du 1^{er} janvier 2011;
3. D'accepter la démission de M. Alain Heinz en tant que gérant "B" de la société avec effet à partir du 1^{er} janvier 2011;
4. D'accepter la nomination de M. Cliff Langford, né le 28 mars 1957 à Londres, Royaume Uni, avec adresse professionnelle à 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant catégorie "B" de la société pour une durée indéterminée avec effet à partir du 1^{er} janvier 2011.
5. D'accepter la nomination de M. Roel Schrijen, né le 30 juin 1973 à Sittard, Pays Bas, avec adresse professionnelle à 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant catégorie "B" de la société pour une durée indéterminée avec effet à partir du 1^{er} janvier 2011.
6. De transférer le siège social de la société à 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec à partir du 1^{er} janvier 2011.

Signé à Luxembourg, 4 janvier 2011.

RCP Germany S.à r.l.

Roel Schrijen

Gérant

Référence de publication: 2011003904/28.

(110003881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Tipen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 157.927.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Roger de Cazenove, demeurant 16, Hameau des Engoulevents, F-78170 La Celle Saint Cloud, né le 24 novembre 1954 à Casablanca (Maroc), et
2. Madame Florence Herve du Penhoat, épouse de Cazenove, demeurant 16, Hameau des Engoulevents, F-78170 La Celle Saint Cloud, née le 7 novembre 1954, à Morlaix (France), et
3. Monsieur Jean-Brice de Cazenove, demeurant 16, Hameau des Engoulevents, F-78170 La Celle Saint Cloud, né le 24 novembre 1982 à Perpignan (France), et
4. Monsieur Arnaud de Cazenove, demeurant 16, Hameau des Engoulevents, F-78170 La Celle Saint Cloud, né le 15 mars 1985 à Montpellier (France), et
5. Mademoiselle Aude de Cazenove, demeurant 16, Hameau des Engoulevents, F-78170 La Celle Saint Cloud, née le 9 octobre 1987 à Versailles (France), et
6. Mademoiselle Maylis de Cazenove, demeurant 16, Hameau des Engoulevents, F-78170 La Celle Saint Cloud, née le 23 février 1997 à Saint-Germain-en-Laye (France),

Tous ici représentés par Madame Marta Cotas, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

En vertu de six procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par la présente:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toutes autres manières, les vendre ou les échanger.

La société peut acquérir et vendre des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, ou de droits immobiliers.

La société a également pour objet la détention, l'achat, la mise en valeur, l'exploitation et la vente de toutes propriétés intellectuelles luxembourgeoises et étrangères, certificats d'addition et brevets de perfectionnement, méthodes, procédés, inventions, marques de fabrique, franchises, moyens de fabrication et la concession de toutes licences totales ou partielles des dites propriétés intellectuelles.

En outre, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «TIPEN S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Fentange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme d'UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,-), représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de QUATRE-VINGT EUROS (EUR 80,-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Sont intervenus aux présentes:

1. Monsieur Roger de Cazenove, prénommé, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire à 6.502 (six mille cinq cent deux) parts sociales et les libérer par un apport en nature consistant en:

- 1.252 actions représentant 50,08% du capital social de la société «CAZENOVE & ASSOCIES SAS», une société par actions simplifiées de droit français, avec siège social 18, rue de la Pépinière à F-75 008 Paris, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro R.C.S. Paris B 389 877 788, évaluées à EUR 100.160,- et

- 210 parts sociales représentant 52,50% du capital social de la société «CAZENOVE & ASSOCIES S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, avec siège social au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B 120.466, évaluées à EUR 420.000,-.

2. Madame Florence Herve du Penhoat, épouse de Cazenove, prénommée, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire à 5.994 (cinq mille neuf cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales et les libérer par un apport en nature consistant en:

- 1.244 actions représentant 49,76% du capital social de la société «CAZENOVE & ASSOCIES SAS», préqualifiée, évaluées à EUR 99.520,- et

- 190 parts sociales représentant 52,50% du capital social de la société «CAZENOVE & ASSOCIES S.à r.l.», préqualifiée, évaluées à EUR 380.000,-.

3. Monsieur Jean-Brice de Cazenove, prénommé, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire à 1 (une) part sociale et la libérer par un apport en nature consistant en:

1 action représentant 0,04% du capital social de la société «CAZENOVE & ASSOCIES SAS», préqualifiée, évaluée à EUR 80,-.

4. Monsieur Arnaud de Cazenove, prénommé, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire à 1 (une) part sociale et la libérer par un apport en nature consistant en:

1 action représentant 0,04% du capital social de la société «CAZENOVE & ASSOCIES SAS», préqualifiée, évaluée à EUR 80,-.

5. Mademoiselle Aude de Cazenove, prénommée, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire à 1 (une) part sociale et la libérer par un apport en nature consistant en:

1 action représentant 0,04% du capital social de la société «CAZENOVE & ASSOCIES SAS», préqualifiée, évaluée à EUR 80,-.

6. Mademoiselle Maylis de Cazenove, prénommée, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire à 1 (une) part sociale et la libérer par un apport en nature consistant en:

1 action représentant 0,04% du capital social de la société «CAZENOVE & ASSOCIES SAS», préqualifiée, évaluée à EUR 80,-.

L'existence et la valeur desdits apports ont été justifiées au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, sont évalués à environ EUR 2.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg.

2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Roger de Cazenove, demeurant 16, Hameau des Engoulevents, F-78170 La Celle Saint Cloud, né le 24 novembre 1954 à Casablanca (Maroc).

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Dont acte, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. COTAS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2011. Relation: LAC/2011/271. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004516/155.

(110004349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

St. Modwen Properties VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.097.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 05 janvier 2011

En date du 05 janvier 2011, l'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Timothy Paul Haywood de son mandat de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 15 décembre 2010.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2011003431/13.

(110003195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Titan (Germany) II GP S.à r.l. S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 10.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.414.

En date du 16 décembre 2010, les cessions de parts suivantes ont eu lieu:

- l'associé Titan (Germany) S.à r.l., avec siège social au 43, Avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, a cédé 4 361 parts sociales de commanditaire à Apollo European Real Estate III Cooperatief U.A., avec siège social au 1, Locatellikade Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas, qui les acquiert.

- l'associé Titan (Germany) S.à r.l., précité, a cédé 5 638 parts sociales de commanditaire à Apollo European Real Estate III (EU) Cooperatief U.A., avec siège social au 1, Locatellikade Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas, qui les acquiert.

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- Apollo European Real Estate III Cooperatief U.A., précité, détient 4 361 parts sociales de commanditaire

- Apollo European Real Estate III (EU) Cooperatief U.A., précité, détient 5 638 parts sociales de commanditaire

- Titan (Germany) II GP S.à r.l., avec siège social au 43, Avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, détient 1 part sociale de commandite

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003450/22.

(110003133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Titan (Germany) III GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.360.

En date du 16 décembre 2010, les cessions de parts suivantes ont eu lieu:

- l'associé Titan (Germany) S.à r.l., avec siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a cédé 44 parts sociales à Apollo European Real Estate III Cooperatief U.A., avec siège social au 1, Locatellikade Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas, qui les acquiert.

- l'associé Titan (Germany) S.à r.l., précité, a cédé 56 parts sociales à Apollo European Real Estate III (EU) Cooperatief U.A., avec siège social au 1, Locatellikade Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas, qui les acquiert.

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- Apollo European Real Estate III Cooperatief U.A., précité, détient 44 parts sociales

- Apollo European Real Estate III (EU) Cooperatief U.A., précité, détient 56 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003451/19.

(110003237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Techno Weld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 408, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 113.866.

L'an deux mille dix, le neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Cosimo FERGOLA, ingénieur chargé d'affaires, né à Barletta (Italie), le 24 octobre 1960, demeurant à F-54810 LONGLAVILLE (France), 14 rue du 19 Mars 1962.

2. Monsieur Joaquim DA COSTA ANTUNES, directeur commercial, né le 11 novembre 1962 à Braga (Portugal), demeurant à F-57245 MECLEUVES (France), 7 Le revers du Mont,

ici représenté par Monsieur Cosimo FERGOLA, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 23 novembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles. Lesquels comparants, représentés comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société TECHNO WELD S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié en date du 24 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 850 du 26 avril 2006. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

- Qu'ils ont pris la résolution suivante

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-4940 Bascharage, 133A, Avenue de Luxembourg à L-4832 Rodange, 408, route de Longwy.

En conséquence le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Rodange.»

Frais

Les comparantes ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ HUIT CENTS EUROS (800.-EUR).

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C.FERGOLA, G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2010. Relation: LAC/2010/55550. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2011003945/42.

(110003754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Uranus International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.604.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 31 décembre 2010 à 10h00

a été nommé gérant unique Alphonsus A. SCHIRRI, né le 15 janvier 1960 à 's-Gravenhage, Pays-Bas et demeurant Middenweg 21, NL-1703 RA Heerhugowaard, Pays-Bas,

à effet du 1^{er} janvier 2011

en remplacement de Jan Herman VAN LEUVENHEIM.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 04 janvier 2011.

URANUS INTERNATIONAL S.à R.L.

Alphonsus A. SCHIRRI

Gérant unique

Référence de publication: 2011003472/19.

(110003080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Sit Group Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 94.170.

L'an deux mille dix, le seize novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Sit Group Participations S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-8308 Capellen, 89F, Pafebruch, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 94.170, constituée d'après un acte notarié en date du 18 juin 2003, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 776, le 9 juillet 2003. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 10 décembre 2007, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 276 le 1^{er} février 2008 (ci après la "Société").

L'assemblée a été ouverte sous la présidence de Madame Fatima BENOUIS, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 67, rue Michel Welter,

qui désigna comme secrétaire Madame Marie-Noëlle REGARD, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jérôme GRANDIDIER-BICHET, CEO, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89F rue Pafebruch.

Le bureau ainsi constitué, le président a déclaré et a demandé au notaire instrumentant d'établir:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Rectification des erreurs survenues des souscriptions et libérations des actions créées lors de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 10 juillet 2007, enregistrée à Esch/Alzette, le 11 juillet 2007, Relation: EAC/2007/8013, déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en date du 13 juillet 2007; référence 070091001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1725 du 14 août 2007.

2.- Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont répertoriés dans une feuille de présence, cette feuille de présence, signée par les actionnaires, le mandataire des actionnaires représentés et le bureau, sera annexée au présent acte afin d'être enregistrée concomitamment par les autorités compétentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées "ne varietur" par les parties comparantes seront également annexées au présent acte.

III. Que tout le capital social présent ou représenté à la présente assemblée et que les actionnaires présents ou représentés ayant déclaré qu'ils avaient été dûment notifiés et qu'ils avaient pris connaissance de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée, aucune convocation n'était nécessaire.

IV. Que la présente assemblée, représentant tout le capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de rectifier les erreurs survenues des souscriptions et libérations des actions créées lors de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 10 juillet 2007, enregistrée à Esch/Alzette, le 11 juillet 2007, Relation: EAC/2007/8013, déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en date du 13 juillet 2007; référence 070091001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1725 du 14 août 2007 comme suit:

- a.- dans l'ordre du jour de l'acte, le Point 2 aurait dû se limiter à «Souscription et libération».
- b.- la deuxième résolution de l'acte est à lire comme suit:

«Souscription et Libération

Les actionnaires actuels renoncent pour autant que de besoin à leurs droits de souscription préférentiel.

Les quinze mille trois cent dix (15.310) actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes ont été souscrites et libérées comme suit:

- 10.310 (dix mille trois cent dix) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) souscrites par les actionnaires actuels au pro rata de leurs participations actuelles et libérées par incorporation de réserves disponibles, pour un montant total d'un million trente et un mille euros (1.031.000,- EUR) entièrement alloués au capital social de la société,

- 2.500 (deux mille cinq cents) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par Monsieur Jérôme GRANDIDIER-BICHET, CEO, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg, ici présent par apport en espèces d'un montant de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR), intégralement alloués au compte capital social de la société, et

- 2.500 (deux mille cinq cents) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par Monsieur Cyril DAGAND, chief financial officer, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg, ici présent par apport en espèces d'un montant de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR), intégralement alloués au compte capital social de la société.

La somme d'un million trente et un mille euros (1.031.000,- EUR) issue des réserves disponibles utilisées pour réaliser partie de la présente augmentation de capital résulte d'un état comptable arrêté au 9 juillet 2007, et sa disponibilité a été certifiée par le Conseil d'administration, documents qui resteront après avoir été signés «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant annexés aux présentes.

La somme de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) est à la libre disposition de la société, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

Les actionnaires acceptent la souscription et libération des quinze mille trois cent dix (15.310) actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, tel que détaillé ci-dessus.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale déclare annexée pour autant que de besoin au présent acte:

- Copie du certificat de blocage émis par la Banque FORTIS d'un montant de 1.531.000,- EUR

- Etat comptable dont référence ci-dessus
- Confirmation du Conseil d'administration des réserves disponibles
- Confirmation de l'actionnariat au jour de l'acte du 13 juillet 2007, et attribution des actions aux actionnaires au pro rata de leurs participations respectives afin de justifier la souscription et libération réelle des actions.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Fatima BENOUIS, Marie-Noëlle REGARD, Jérôme GRANDIDIER-BICHET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 novembre 2010. Relation GRE/2010/4028. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 7 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003918/89.

(110003365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

**Onlychic S.A., Société Anonyme,
(anc. Virtway Learning Technologies S.A.).**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.883.

L'an deux mille dix, le deux décembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Virtway Learning Technologies S.A.» avec siège social à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, inscrite au RC section B numéro B146883, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1404 en date du 21 juillet 2009.

L'Assemblée est ouverte à 13h00 sous la présidence de Monsieur Sebastiaan BUFFART, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- Changement de la dénomination sociale de la société en ONLYCHIC S.A. et modification du premier alinéa de l'article deux des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer la dénomination sociale de la société en ONLYCHIC S.A. et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (Premier alinéa). La société prend la dénomination de «ONLYCHIC S.A.».

(Le reste sans changement.)

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (€ 800.-)

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Buffart; Muhovic; Pache, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 2010. Relation: EAC/ 2010/15445. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins d'ordre de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003478/49.

(110003127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Warshiping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.063.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le deux décembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Lucien BERTEMES, demeurant professionnellement à L-8522 Beckerich, 8, Jos Seyler Strooss.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de «WARSHIPING S.A.», avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1838 en date du 2 octobre 2006.

II. Que le capital social souscrit et libéré intégralement est fixé à trente et un mille euros (31.000.- euros) représenté par mille actions (1000), de trente et un euros (31.- €) chacune.

III. Que le soussigné est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la société.

IV. Qu'en tant que seul actionnaire, le soussigné déclare expressément dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

V. Que le soussigné connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

VI. Que le soussigné, actionnaire unique, se considérant comme le liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

VII. Que le soussigné donne décharge expresse aux administrateurs, administrateur-délégué et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

VIII. Que le soussigné remet au notaire les certificats des actionnaires de la société en sa possession pour destruction.

IX. Que partant la liquidation de la société est achevée.

X. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à Mamer, 53, route d'Arlon.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de HUIT CENTS EUROS (EUR 800.-).

DONT acte, fait est passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bertemes; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15177. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003962/42.

(110003439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Interimmobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 93.541.

Le bilan rectificatif et les annexes au 31 décembre 2008 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2008 déposé le 21.04.2010 n. L100054882.04) ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011003543/11.

(110002304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Atlantica Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 130.970.

Rectificatif de la publication enregistrée et déposée au registre de commerce et des sociétés Luxembourg en date du 3 janvier 2011 sous la référence L110000406.03

M. Matthijs BOGERS, résidant professionnellement au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'Administrateur de la Société, avec effet au 29 décembre 2010.

Une erreur s'est glissée dans l'orthographe du nom de la société qui doit s'écrire Atlantica Finance Luxembourg S.A. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Amicorp Luxembourg S.A.

Représenté par Mr. Matthijs BOGERS

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2011003572/17.

(110003216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

MultiConcept Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 98.834.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire le 2 février 2011 a décidé de nommer Messieurs Thomas Federer et Jean-Paul Gennari en tant que nouveaux membres du conseil d'administration de Multi-Concept Fund Management S.A.

Monsieur Mark Wallace ayant démissionné avec effet au 17 novembre 2010, le conseil d'administration se compose dès lors comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2011:

- Petra Reinhard Keller, Membre du Conseil d'Administration

5, Kalandplatz, CH-8045 Zurich

- Thomas Federer, Membre du Conseil d'Administration

4, Kalandergasse, CH-8045 Zurich

- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Jean-Paul Gennari, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Sebastian Best

Référence de publication: 2011019325/26.

(110022767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Gazelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 117.798.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Loïc BOVON, Assistant Opérateur, demeurant à F-75009 Paris, 15, rue de Rochechouart, ici représenté par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 23 décembre 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme GAZELLE S.A. (ci-après la "Société"), avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.798 (NIN 2006 2217 465) a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 juillet 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1721 du 14 septembre 2006.

b) Que le capital social de la Société est fixé au montant de trente et un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (€ 31.-) chacune, entièrement libérées.

c) Que la partie comparante précitée est le seul propriétaire des actions dont s'agit, ("Associé Unique") prononce par les présentes la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation;

e) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société

d) Que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

e) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé et que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport du liquidateur, qui, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

L'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation la société anonyme G.T. Fiduciaires S.A., en abrégé G.T.F. S.A., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 121.820, et lui confie la mission de faire le rapport sur la situation comptable.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction audit commissaire à la liquidation, pour ses travaux de contrôle effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire soussigné, est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

L'Associé Unique, se constitue en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

f) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au commissaire aux comptes et au liquidateur.

g) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la Société.

h) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 décembre 2010. Relation: ECH/2010/2045. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 janvier 2011

Référence de publication: 2011003777/61.

(110003340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Atlantica Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.970.

Rectificatif de la publication enregistrée et déposée au registre de commerce et des sociétés Luxembourg en date du 3 janvier 2011 sous la référence L110000407.03

M. Stéphane HEPINEUZE, résidant professionnellement au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'Administrateur de la Société, avec effet au 29 décembre 2010.

Une erreur s'est glissée dans l'orthographe du nom de la société qui doit s'écrire Atlantica Finance Luxembourg S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Amicorp Luxembourg S.A.

Représenté par Mr. Matthijs BOGERS

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2011003573/17.

(110003218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Atlantica Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.970.

Rectificatif de la publication enregistrée et déposée au registre de commerce et des sociétés Luxembourg en date du 3 janvier 2011 sous la référence L110000410.03

Melle Mombaya KIMBULU, résidant professionnellement au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'Administrateur de la Société, avec effet au 29 décembre 2010.

Une erreur s'est glissée dans l'orthographe du nom de la société qui doit s'écrire Atlantica Finance Luxembourg S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Amicorp Luxembourg S.A.

Représenté par Mr. Matthijs BOGERS

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2011003574/17.

(110003223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Kenmore French Office Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 126.507.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts du 22 décembre 2010 que Tamar Capital Holdings Cooperatif U.A. (société enregistrée à Amsterdam sous le numéro 34315980) ayant son siège social a Naritaweg 165, NL-1043, Amsterdam, Pays-Bas, a cédé les 734,643 parts sociales qu'elle détenait dans Kenmore French Office Investments S.à r.l. à Monsieur Christopher D. Mangum agissant comme "trustee" du Deres Trust résidant au One Atlantic Center, 1201 West Peachtree Street, Atlanta, GA 30309-3424, USA.

Suite à ce transfert, les 1,440,475 parts sociales de Kenmore French Office Investments S.à r.l. sont réparties comme suit: Christopher D. Mangum agissant comme "trustee" du Deres Trust détient 734,643 parts; LB UK RE Holdings Limited détient 705,832 parts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.
Domiciliataire

Référence de publication: 2011003818/20.

(110003863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

COFCOM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 142.694.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société SUCAFINA HOLDING, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy (RCSL B 142.529),

ici représentée par Monsieur Franz BONDY, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 16 décembre 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

La Mandante, représentée comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Qu'elle est le propriétaire unique de toutes les parts de COFCOM (la "Société"), ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 142.694, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2906 du 05 décembre 2008;

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de deux cent mille euros (200.000.- EUR) représenté par 2.000 (deux mille) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérées;

III. Que l'associée unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Que l'associée unique, propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société, en tant qu'associée représentant l'intégralité du capital social déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Que l'associée unique en sa qualité de liquidateur de la Société elle déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, qu'en sa qualité d'associée représentant l'intégralité du capital social elle se trouve investie de tout l'actif et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

VI. Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;

VII. Que les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à, l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Déclaration

Le comparant déclare au nom et pour compte du bénéficiaire économique de la société que l'objet de la société à liquider ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

Évaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ 950.- EUR (neuf cent cinquante euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. BONDY, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59175. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 04 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004194/58.

(110004072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Energy Multistrategy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.092.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of December.

Before Maître Martine DECKER, Notary residing in Hesperange,

Appeared

Ms Céline Parmentier, employee, residing professionally at 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (the "Proxy") acting as a special proxy of LODH Holdings (Bermuda) Limited, a company organised under the laws of the Islands of Bermuda and having its registered office at Victoria Place, 3rd Floor, 31 Victoria Street, Hamilton HM 10, Bermuda (the "Principal") by virtue of a proxy under private seal given on December 16th, 2010, which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with the present deed.

The Proxy declared and requested the notary to act the following

I. Energy Multistrategy S.A. (the "Company"), having its registered office at 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 150 092, has been incorporated by deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg on 2nd December, 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 136, page 6.504 of 22 January 2010;

II. The subscribed capital of the Company is presently EUR 125,000 (one hundred twenty five thousand euros) fully paid represented by one thousand (1,000) registered shares with a nominal par value of EUR 125 each;

III. The Principal declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal is the owner of all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution;

VI. The Principal gives discharge to all directors and to the auditor of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled; and

VIII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at the offices of CACEIS, 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Declaration of the affiant

The affiant, through its Proxy, declares in the name and on behalf of the beneficial owner(s) that the funds employed for payment of the share capital do not result and that the object of the company will not trespass against the law of 12 November 2004 as amended, and certifies that the funds/assets/rights forming the capital of the company do not originate from any activities constituting an infraction under articles 506-1 of the Criminal Code or article 8-1 of the law of 19th February 1973 concerning the sale of medicinal substances and the fight against drug addiction (money laundering) or an act of terrorism as defined in article 135-5 of the Criminal Code (financing of terrorism).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer, on the day named at the beginning of this document.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Martine DECKER notaire de résidence à Hesperange,

A comparu:

Mme Céline Parmentier, employée, demeurant professionnellement à 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (le "Mandataire") agissant en sa qualité de mandataire spécial de LODH Holdings (Bermuda) Limited, une société organisée selon la loi des Bermudes et ayant son siège social à Victoria Place, 3rd Floor, 31 Victoria Street, Hamilton HM 10, Bermuda (le "Mandant") en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 16 décembre 2010, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Energy Multistrategy S.A. (la "Société"), ayant son siège social au 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 150 092, a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, résidant à Luxembourg en date du 2 décembre 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 136, page 6504 du 22 janvier 2010;

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de 125.000 euros (cent vingt-cinq mille euros) entièrement libéré et représenté par mille (1.000) actions nominatives d'une valeur nominale de 125 euros (cent vingt-cinq euros) chacune;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. Le Mandant est propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Le Mandant déclare que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution.

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société.

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux de CACEIS, 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Déclaration de la comparante

La comparante, par son mandataire, déclare au nom et pour compte du/des bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, que les fonds/biens/droits ayant servi à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, passé à L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: Parmentier, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59146. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 janvier 2011.

M. DECKER.

Référence de publication: 2011004627/95.

(110003604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Inspicio 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 21.460.609,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 136.462.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de Inspicio 1 Sàrl en date du 29 décembre 2010, que Monsieur Richard Anthony McBride est démis de son poste de gérant avec effet au 29 décembre 2010.

En conséquence de ce qui précède le conseil de gérance se compose comme suit:

- M. Antoine Clauzel
- M. François Bourgon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Inspicio 1 S.à r.l.

Antoine Clauzel

Gérant

Référence de publication: 2011003606/19.

(11002755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Tempera S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8281 Kehlen, 12, Juddegaass.

R.C.S. Luxembourg B 112.474.

—
Décisions collectives des associés du 16 décembre 2010

L'an deux mille dix, le seize décembre,

Se sont réunis les associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée tempera S.à.r.l., susvisée et ont pris les résolutions suivantes:

La démission du gérant technique, Monsieur Jean-Philippe Wagnon, avec effet au 3 septembre 2009 est acceptée.

Suite à la résolution qui précède, Madame Patricia De Zwaef, actuelle gérante administrative, est nommée gérante unique de la société à compter du 18 août 2009 et pour une durée indéterminée (à ce titre, Madame Patricia De Zwaef n'est plus gérante administrative de la société).

Conformément à l'article 9 des statuts de la société, celle-ci est désormais valablement engagée par la signature individuelle de la gérante unique.

Kehlen, le 16 décembre 2010.

Les associés

Référence de publication: 2011003658/19.

(110003812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Bolt Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.486.

—
Extrait du Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social de façon extraordinaire le 14 décembre 2010

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Nour-Eddin NIJAR de sa fonction d'Administrateur au sein de la société.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement, Madame Cornelia METTLEN, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, administrateur de la société, avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2015.

Pour BOLT HOLDING COMPANY S.A.

Signature

Référence de publication: 2011004614/16.

(110003818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.
